



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien à l'environnement économique

Demandes de crédits supplémentaires au budget 2011 adoptées par la Commission des finances

Parmi les thématiques retenues par le gouvernement découlant du demi milliard libéré pour financer les projets du canton, la Commission des finances a adopté, lors de ses deux dernières séances, trois objets en lien avec respectivement les énergies renouvelables, les crèches et garderies ainsi que la formation professionnelle.

A l'unanimité des membres présents, la Commission des finances a adopté les trois demandes suivantes de crédits supplémentaires au budget 2011 :

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) / DSE : un montant de 100 millions de francs est alloué aux économies d'énergie et au développement des technologies solaires, via le fonds pour l'énergie du SEVEN. Plus précisément, les projets proposés touchent quatre catégories : efficacité énergétique, nouvelles énergies renouvelables, recherches et développement de même que formation et information. A noter que les retours sur investissements estimés pourraient dépasser les 500 millions de francs dans l'économie, par le biais de divers facteurs multiplicateurs appliqués aux thématiques sélectionnées (pour chaque franc engagé par l'Etat, les bénéficiaires dépensent entre 3 et 12 francs). L'utilisation concrète de ce disponible sera suivie avec attention par la Commission des finances.

Service de protection de la jeunesse (SPJ) / DFJC : un montant de 10 millions de francs est alloué au fonds « protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée » pour le doter d'un fonds de démarrage pour la création de nouvelles places d'accueil collectif et familial de jour. L'aide au démarrage cantonale vient compléter la contribution de la Confédération en la matière (Programme d'impulsion de l'OFAS).

Service de l'emploi (SDE) / DEC : un montant de 5 millions de francs est alloué au fonds cantonal de lutte contre le chômage et permettra de soutenir l'entrée des jeunes dans la formation professionnelle, par le biais d'un encouragement financier aux entreprises qui embauchent des apprentis.

Pour ces trois dossiers d'une valeur totale de 115 millions de francs, les votes de la Commission des finances ont validé les dotations aux fonds concernés. Ces écritures sont totalement compensées par la charge RPT 2012, anticipée dans le budget 2011, mais qui n'a pas été réalisée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 janvier 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

COFIN, M. Frédéric Gognuz, président de la Commission des finances, 021 977 01 31 ou 079 401 65 58